

Qui sont les équipes UNDAC ?

Le système UNDAC, géré par la Section d'appui à la coordination sur le terrain (FCSS) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Genève, a pour fonction d'aider l'Organisation des Nations Unies à assurer la collecte, l'analyse et la distribution rapide des informations de bonne qualité dès que survient une catastrophe soudaine et à coordonner les secours internationaux au niveau national et dans la zone sinistrée. Ces équipes peuvent se mobiliser très rapidement (dans les premières 12 à 48 heures) partout dans le monde. En outre, les équipes UNDAC renforcent les capacités nationales et régionales d'intervention en cas de catastrophe aussi bien au niveau national que régional.

Le système UNDAC a été créé en 1993 et compte aujourd'hui plus de 250 experts nationaux des situations d'urgence provenant d'environ 80 pays, en plus du personnel de l'OCHA et d'autres organisations internationales, y compris des institutions des Nations Unies. Le Système UNDAC comprend des équipes régionales en Afrique-Europe, en Amérique latine et en Asie-Pacifique. En cas de situation d'urgence internationale grave, les équipes d'UNDAC sont composées de personnes provenant du monde entier. En cas de catastrophe ayant un caractère régional ou national, les équipes sont généralement constituées de personnes issues du pays ou de la région sinistrée.

Sur demande, les équipes UNDAC peuvent également aider des gouvernements à évaluer leurs plans nationaux et régionaux de préparation aux catastrophes.

En quoi consiste le système UNDAC ?

Le système UNDAC comprend quatre éléments :

- Personnel :** Des experts de la prise en charge des situations d'urgence par leur gouvernement ou leur organisation, en compagnie de personnel de l'OCHA. Les membres UNDAC sont spécialement formés et équipés ;
- Méthodologie :** Des méthodes prédéfinies de collecte et de gestion de l'information, ainsi que des structures d'appui à la coordination au cours de la première phase de l'intervention en cas de catastrophe soudaine ;
- Procédures :** Des systèmes prêts à la mobilisation, au déploiement et de soutien des équipes UNDAC, de façon à ce que ces dernières puissent atteindre leurs objectifs dans les conditions difficiles d'une catastrophe ;
- Équipement :** Une équipe UNDAC dispose d'un matériel informatique et de télécommunications lui permettant de fonctionner en toute autonomie sur le terrain.

Quelle est la plus-value d'UNDAC ?

Une équipe UNDAC peut être déployée avec un très bref préavis ou lors d'une alerte rapide pour une urgence après la réception d'une requête officielle du gouvernement et/ou du Coordonnateur Résident des Nations Unies/ Coordonnateur Humanitaire du pays. Dans un cas ou l'autre, l'équipe UNDAC travaille sous l'autorité du Coordonnateur Résident/ Coordonnateur Humanitaire des Nations Unies. L'équipe UNDAC fournit une capacité supplémentaire pour réaliser l'évaluation intersectorielle en matière d'urgence, la gestion de l'information ainsi que de la coordination de l'aide internationale. Elle fournit aussi dans l'immédiat une petite équipe hautement expérimentée composée de professionnels internationaux habitués à la gestion des situations d'urgence soudaines.

Si nécessaire, les équipes peuvent être renforcées par des experts spécialisés dans un domaine particulier tel que la cartographie, l'évaluation de besoins, la coordination civilo-militaire ainsi que d'autres champs d'expertise. Une équipe UNDAC est autosuffisante en service de télécommunication de base, d' matériel de bureau et personnel.

En cas de tremblement de terre, l'équipe UNDAC met en place le centre de coordination des opérations *in situ* (OSOCC), qui coordonne les équipes internationales de recherche et de sauvetage des victimes.

Ce concept a été fortement approuvé par la résolution 57/150 de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 16 décembre 2002 qui se focalise sur "Renforcer l'efficacité et la coordination des équipes de de rechercher et de sauvetage en milieu urbain"

Les missions d'urgence des équipes UNDAC

À ce jour, les équipes UNDAC ont accompli plus de 251 missions. Elles sont mobilisées dans les cas suivants:

Catastrophes naturelles : lorsqu'une catastrophe entraîne un grand nombre de blessés ou d'importantes destructions et qu'il n'est pas certain que le pays touché puisse mobiliser suffisamment de ressources internes pour répondre aux besoins immédiats; lorsque que celle-ci suscite des préoccupations au niveau international, indépendamment des ressources disponibles ; ou lorsqu'elle a des effets extrêmement graves sur l'environnement.

Catastrophes environnementales : une expertise supplémentaire en analyse environnementale et/ ou une évaluation secondaire des répercussions

Exceptionnellement lors de :

Situations d'urgence complexes : lorsqu'une situation d'urgence complexe se produit brusquement ou s'intensifie et qu'il doit normalement en résulter une modification de la structure de coordination de l'aide humanitaire dans le pays, en particulier si les ressources disponibles sur place ne sont pas suffisantes et ne permettent pas de soutenir le nouveau mécanisme de coordination.

Dans chaque cas, le déploiement et le détail des tâches d'une équipe UNDAC sont décidés en consultation avec le coordonnateur résident des Nations Unies, le coordonnateur humanitaire ou le gouvernement national. Généralement, l'équipe reste dans la zone touchée pendant la phase d'intervention initiale, qui peut durer jusqu'à trois semaines en cas de catastrophe naturelle.

Coût d'un déploiement UNDAC

Le déploiement est effectué sans frais pour le pays sinistré.

Pour plus d'information, veuillez contacter:

Peter Muller, UNDAC Thematic Focal Point, muller2@un.org, Tel: +41 (0) 22-91 72783

Veillez consulter le site: www.unocha.org